

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 02 avril 2024



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	25
Nombre de votants	22

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, Premier Adjoint

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, A. COLSON, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

C. CAVAILLES donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

L. SAUD donne pouvoir à P. MEGE

J. L. MICHEL donne pouvoir à O. ROMAN

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet : Dénomination des voies du lotissement « Terres des Gallines »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D2023 – 111 en date du 20 décembre 2023 attribuant les noms des voies du Lotissement « Terres des Gallines » ;

Considérant que l'opération d'aménagement « Terres des Gallines » ne compte qu'une seule voie ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Article 1 : abroge la délibération n°D2023 – 111.

Article 2 : adopte la dénomination de la voie du lotissement « Terres des Gallines » comme suit :

- **Impasse Madeleine Brès**, première femme médecin en France. Créatrice de la première crèche.

Article 3 : charge Madame Le Maire de transmettre cette information aux services et aux partenaires concernés.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER,


Maire de REDESSAN



<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	